

OBJET :

**PRIME FOREZ'PIRER :
UNE AIDE AU
REEMPLACEMENT
DES APPAREILS
DE CHAUFFAGE
AU BOIS
POLLUANTS ET
NON PERFORMANTS**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

Pouvoirs : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012_CC_D30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



Absents excusés : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

Secrétaire de séance : GOUTTEFARDE Valéry

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	114
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière d'environnement,

Vu que dans le cadre de sa stratégie environnement et énergie la région Auvergne Rhône Alpes (AURA) fixe des objectifs ambitieux aux territoires pour améliorer la qualité de l'air,

Considérant que Loire Forez agglomération, également territoire à énergie positive (TEPOS), est concerné par un Plan de Protection de l'Atmosphère qui vise à améliorer la qualité de l'air sur le territoire,

Le principal enjeu en termes de qualité de l'air sur le territoire Loire Forez est la pollution par les particules fines) en grande partie émise par le chauffage au bois domestique. La principale pollution de l'air sur le territoire est causée par la fumée qui se dégage des appareils de chauffage individuels au bois très anciens (appareils antérieurs à 2002) et les foyers ouverts.

En combinant le remplacement rapide des appareils les moins performants (cheminées et poêles à bois), un bon entretien et l'utilisation de combustibles de qualité (une ressource disponible sur le territoire) il est possible de diviser drastiquement les émissions de particules et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Cette action s'inscrit dans le cadre d'une « convention air » tripartite sur le bassin stéphanois entre Saint-Etienne Métropole, la Région Auvergne Rhône Alpes et Loire Forez agglomération.

Elle prend la forme d'une prime versée par Loire Forez pour aider au remplacement des appareils de chauffage au bois non performants et polluants, aux ménages du territoire disposant d'une résidence dans l'une des 87 communes.

Cette prime est bonifiée par la Région dans les 5 communes* du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère stéphanois (PPA).

**Bonson, Saint-Just Saint-Rambert, Saint-Cyprien, Saint-Marcellin-en-Forez et Sury-le-Comtal.*

Les objectifs de l'action sont :

1. Renouveler progressivement le parc d'appareils de chauffage des logements des particuliers par de nouveaux appareils plus performants et à meilleur rendement énergétique (Flamme Verte 7*)
2. Limiter les émissions de particules fines
3. Améliorer la qualité de l'air sur le territoire (second plan de protection de l'atmosphère en cours d'élaboration)
4. Valoriser le bois énergie ressource locale (recenser les essences d'arbre cultivées et bonnes pour chauffer) et expliquer comment utiliser la ressource

Ce sont 200 appareils renouvelés qui seront accompagnés financièrement sur le territoire :

- 50 appareils pour l'année 2021 (12 bois bûche et 38 bois granulés)
- 150 appareils pour l'année 2022 (37 bois bûche et 113 bois granulés)

Plan de financement :

- Région Auvergne Rhône Alpes (périmètre PPA) : 100 000 €
- Loire Forez agglomération : 200 000 €

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- acter la création du fonds d'aide Forez'pirer selon les éléments exposés ci-dessus,
- engager l'action dès cet automne sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire sur les 87 communes et non pas uniquement sur les 5 communes du PPA, considérant que toutes les communes sont déjà ou seront exposées à l'émission des particules fines, notamment en secteur de montage où la période de chauffe est plus longue et où il n'est pas rare de voir des fumées impures sortir des cheminées,
- différencier le montant de l'aide de l'Agglomération selon le type d'appareil : 500 € pour un appareil bois bûche Flamme Verte 7* et 750€ pour un appareil bois granulés. Cette aide sera doublée pour les communes se trouvant en zone PPA grâce à l'aide de la Région,
- si l'action ne rencontre pas le public escompté au printemps 2022, proposer un bonus «parrainage» de 100 € pour tout bénéficiaire qui inciterait et sensibiliserait une personne de son entourage à changer également son appareil de chauffage ancien,
- confier l'instruction technique des dossiers et le conseil des particuliers à Rénov'actions 42, plateforme locale de la rénovation énergétique gérée par Alec42,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la validation et au versement des aides auprès des ayants droits ;
- solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le versement de sa contribution au fonds Forez'pirer.

Après avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire :

- acte la création du fonds d'aide Forez'pirer selon les éléments exposés ci-dessus,
- engage l'action dès cet automne sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire sur les 87 communes et non pas uniquement sur les 5 communes du PPA, considérant que toutes les communes sont déjà ou seront exposées à l'émission des particules fines, notamment en secteur de montage où la période de chauffe est plus longue et où il n'est pas rare de voir des fumées impures sortir des cheminées,
- différencie le montant de l'aide de l'Agglomération selon le type d'appareil : 500 € pour un appareil bois bûche Flamme Verte 7* et 750€ pour un appareil bois granulés. Cette aide sera doublée pour les communes se trouvant en zone PPA grâce à l'aide de la Région,
- si l'action ne rencontre pas le public escompté au printemps 2022, propose un bonus «parrainage» de 100 € pour tout bénéficiaire qui inciterait et sensibiliserait une personne de son entourage à changer également son appareil de chauffage ancien,

- confie l'instruction technique des dossiers et le conseil des particuliers à Renov'actions 42, plateforme locale de la rénovation énergétique gérée par Alec42,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la validation et au versement des aides auprès des ayants droits ;
- sollicite la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le versement de sa contribution au fonds Forez'pirer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.
Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président
Christophe BAZILE

Le Président,
- certifie que le présent acte est exécutoire
en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT,
transmis en sous-préfecture
- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès
de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon
via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois
à compter de sa réception par le représentant
de l'Etat et de sa publication

Pour le Président, par délégation,
Virginie AULAS,
directrice générale des services